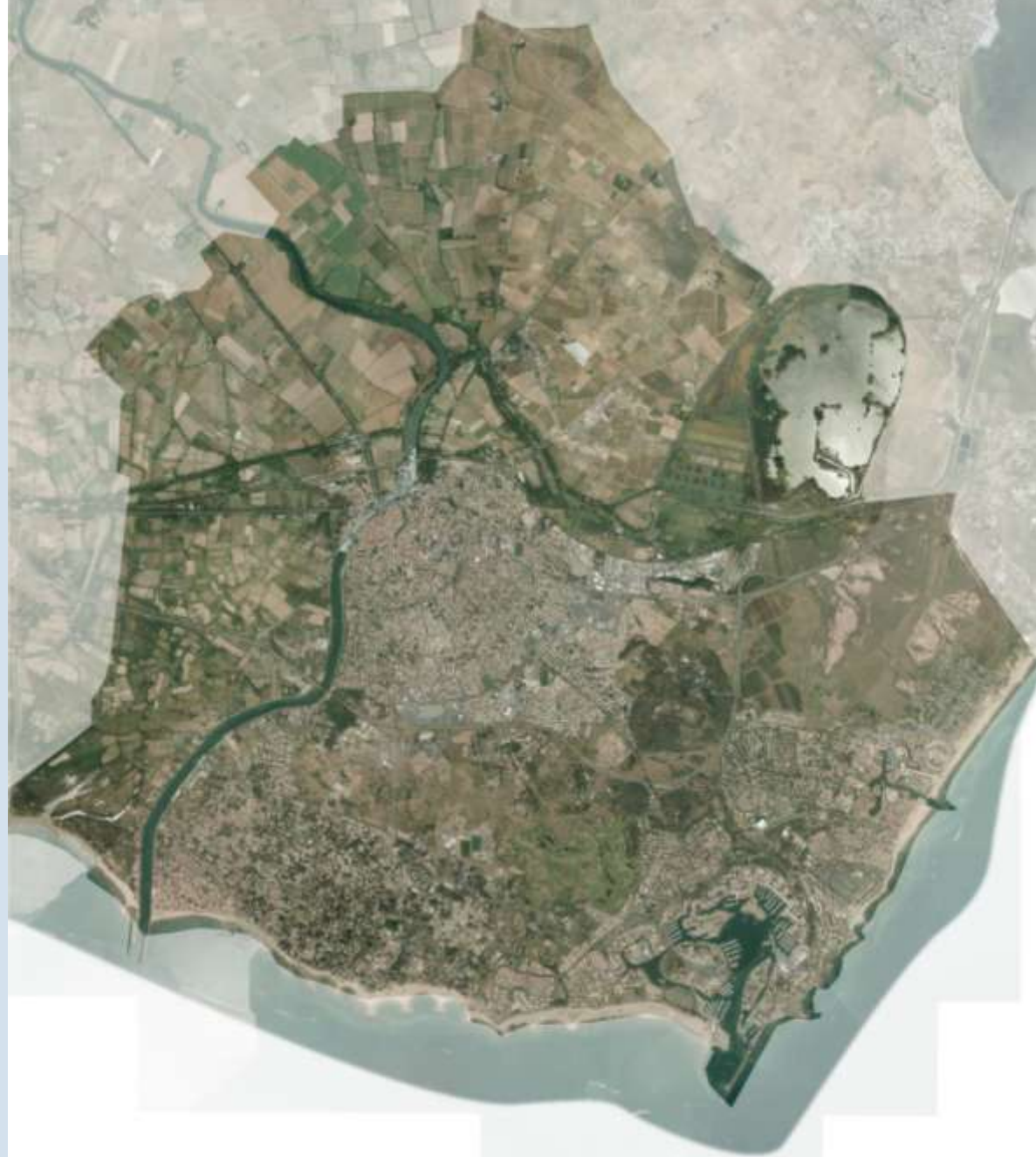


#### 5.10 Annexes sanitaires

##### 5.10.2 Eau potable

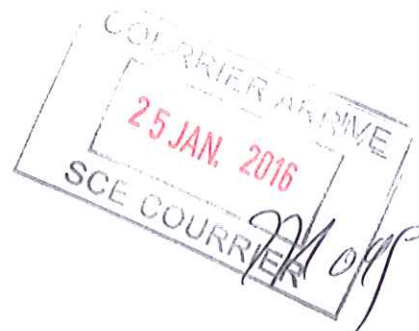
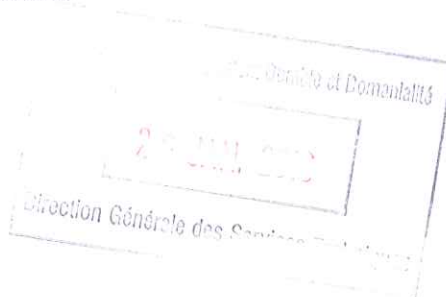


**Syndicat Intercommunal  
d'Adduction d'eau  
des Communes du Bas Languedoc**

BP 15  
2 chemin de l'Infirmierie  
34340 MARSEILLAN

☎ 04.67.77.20.10  
FAX : 04-67-77-39-26

Marseillan, le 15 janvier 2016



Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
34300 AGDE

**Objet : PLU AGDE élaboration 2015 – Echancier de la Capacité d'alimentation de la commune d'Agde**

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre demande de complément d'information concernant l'échancier de la capacité du Syndicat à alimenter en eau potable votre commune à l'échéance de votre PLU.

A cet effet, Le Syndicat, dans le cadre de la diversification des ses ressources, dispose, à ce jour, d'une capacité de production de 138 700 m<sup>3</sup>/j, répartie comme suit :

Désignation	Localisation	Capacité de production m <sup>3</sup> /j
Station Filliol	Florensac	96 000
Forage Ornezon	Pinet	600
Usine Georges DEBAILLE	Fabrègues	30 000
Forage du Boulidou	Pignan	3 600
Forage de l'Olivet	Pignan	6 000
Forage de la Plaine	Montagnac	2 500
<b>TOTAL</b>		<b>138 700</b>

De plus, le Syndicat envisage la mise en service de deux nouvelles ressources :

**La première**, une seconde station de potabilisation de l'eau à partir du réseau d'eau brute de BRL qui viendra en complément des capacités de production. Le Syndicat dispose déjà d'une convention de livraison d'eau brute en gros par BRLE, en date du 28 septembre 2009 actant un volume supplémentaire de 30 000 m<sup>3</sup> d'eau

**La deuxième**, la mise en service de 2 nouveaux forages, sur le site des Pesquiers à Florensac, d'une capacité de production de 20 000 m<sup>3</sup>/j. Pour cette ressource les volumes sont assujettis aux résultats de l'étude des volumes prélevables sur l'Hérault et du partage de la ressource portée par le SMBFH, dans le cadre du SAGE Hérault. Cette ressource pourrait venir en complément sur la station de Filliol, hors période estivale, lorsque le débit de l'Hérault le permettrait.

La Production totale du Syndicat de 138 700 m3/j est à comparer au besoin de jour de pointe constaté sur les 3 dernières années :

- 97 204 m3/j en 2015
- 108 177 m3/j en 2014
- 94 104 m3/j en 2013

Pour comparaison, la mise à jour du schéma réalisée par le Syndicat en 2011 prévoyait à l'horizon 2015 un besoin en jour de pointe de 144 111 m3, sans compter la commune de Montagnac raccordée ultérieurement. Cette valeur dépasse de plus de 30 % ce qui a été constaté en 2015.

Le Syndicat, qui a débuté la mise à jour de son Schéma directeur d'eau potable, dispose donc, à ce jour, de la capacité des besoins supplémentaires demandés, avec un potentiel de 29 823 m3/j.

La capacité de production sera portée à 168 700 m3/j avec la mise en service de la deuxième usine de potabilisation d'eau de BRL, issue d'Aqua Domitia, et programmée entre 2020 et 2025.

En outre, très sensible à la gestion vertueuse de la ressource et aux économies d'eau, le Syndicat met en place une gestion patrimoniale, la sectorisation sur l'ensemble de ses réseaux et équipe la totalité de son parc de compteur du système de télé-relève. Ces mesures permettront, à terme, de garantir au minimum un rendement général de 84,5% sur son réseau (80,46% en 2014) et de 75%, ce qui est demandé par le SAGE Hérault, sur les réseaux de distribution de l'ensemble de ses communes membres.

Au vu du planning de phasage présenté, le syndicat est en mesure d'alimenter votre commune pour un besoin de pointe de 40 000 m3/j jusqu'en 2020 et de 44 000 m3/j à l'horizon 2030.

Espérant avoir répondu à vos demandes, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président



JM ALAUZET



**Syndicat Intercommunal  
d'Adduction d'eau  
des Communes du Bas Languedoc**

BP 15  
2 chemin de l'Infirmierie  
34340 MARSEILLAN

☎ 04.67.77.20.10  
FAX : 04-67-77-39-26

Marseillan, le 08 juin 2015

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
34300 AGDE

**Objet : PLU AGDE élaboration 2015 – Capacité d'alimentation de la commune**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune d'Agde et plus particulièrement sur la capacité d'alimentation en eau potable de votre commune, je vous confirme que le syndicat dans les hypothèses validées dans son schéma directeur d'eau potable a retenu comme consommation de pointe à l'horizon 2030 le chiffre de 44 095 m<sup>3</sup>/jour.

Le Syndicat dans l'analyse des besoins pour votre commune tient compte de la consommation de la population permanente et estivale. C'est la somme de ces deux catégories, soit pour la commune d'Agde, 44 095 m<sup>3</sup>/jour, qu'il faut retenir pour la capacité d'alimentation.

Si en dehors de la période estivale la consommation de la population est inférieure, le syndicat sera toujours en capacité de subvenir aux besoins en eau potable de la commune. Le dimensionnement des ouvrages du Syndicat étant calculé sur des débits de pointe.

A ce jour, la consommation de pointe de la Ville d'Agde est de 38 000 m<sup>3</sup>/j. La projection du PLU sur la ville d'Agde tend vers une consommation de pointe de 40 000 m<sup>3</sup>/j. Cette consommation est, donc, compatible avec les données de notre schéma directeur.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président



JM ALAUZET